

A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ LA QUITTANCE SÉCURISÉE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA COLLECTE MANUELLE DES RECETTES DE L'ÉTAT

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE
Les journalistes défilent pour la bonne cause

T des MEDIAS - Acte V

Pass : 3000 fr cfa
Reservation : 5000 fr cfa
par transfert flooz
au numero 96369615

Samedi 07 Mai 2016
à L'hôtel EDA-OBA à 19h30

Tickets disponibles à EDA-OBA et dans les secrétariats des radios et télévisions partenaires

INFOLINE : 99465516 / 98654463 / 93072111

Et les médias partenaires...



LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0251 du Mercredi 04 mai 2016 - 250 F CFA / Etranger 1€

Biossey Kokou Tozoun



Dernier hommage

P 3

Liberté de presse au Togo



L'OTM dresse le bilan à l'occasion du 03 mai

P 4

Echos 56e anniversaire de l'indépendance



Des inaugurations en cascade

P 8

Transports urbains et interurbains



Un semblant de baisse des tarifs

P 3

Renouvellement de membres de la HAAC

Les députés UNIR optent pour les professionnels, l'ANC plaide pour ses militants

P 3



Justice transitionnelle

Le HCRRUN mobilise les partenaires autour de son plan stratégique 2016-2018

P 5

Enseignement supérieur La MUTO a un nouveau siège

Le premier mai dernier s'est tenue au campus nord de l'université de Lomé la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Mutuelle des Universités du Togo (MUTO). Composé de huit bureaux, de deux caisses, d'une salle de réunion ainsi que de trois toilettes pour visiteurs, ce bâtiment d'un coût total de 69 millions de FCA est financé sur fonds propres et vise à donner un cadre de travail moderne aux agents ainsi qu'un service fiable, sécurisé pour les clients de la mutuelle que sont les enseignants et personnel administratifs des deux universités.

Le président du conseil d'administration de la MUTO, M. Nago Yves salue une œuvre commune à laquelle les différents membres des organes ont contribué. Pour lui, ce nouveau siège est également le fruit des labeurs des mutualistes. Aussi s'est-il engagé à tout mettre en œuvre afin de respecter les dispositions de la loi du 12 mai 2011 réglementant les systèmes financiers décentralisés ainsi que les idéaux de l'APIM Togo.

« Nous adopterons de plus en plus de méthodes participatives et inclusives afin de mobiliser toutes les énergies autour de nos objectifs que sont la lutte contre la pauvreté dans nos universités, le développement économique et social des membres ainsi que la gestion prudente des fonds de la MUTO », a-t-il déclaré.

Le ministre de l'enseignement supérieur Octave NicouéBhroom tout comme le président de l'université de Lomé, le professeur Gbeassor pour leur part ont



souligné l'importance de cette acquisition, un pas de plus dans la lutte contre la précarité. Ils ont également exhorté les uns et les autres à la professionnalisation de la MUTO pour un meilleur rendement.

Née en juillet 1990 suite à la prise de conscience des problèmes sociaux par un chef service, à la révolte d'un directeur en janvier 1990 suite à l'exploitation éhontée d'une dame de ménage par un caissier central de l'Université exerçant le métier d'usurier, la MUTO a pour objet la constitution à court terme d'un fonds de solidarité et d'entraide au profit des adhérents en cas de besoin sous forme de prêt, la satisfaction des besoins de nature sociale, la mobilisation de l'épargne individuelle des membres,.... La MUTO entend également combattre la thésaurisation et la pratique de l'usure sous toutes ses formes, la non-discrimination ainsi que la recherche de la stabilité financière de tous ses membres. ■

Démocrate

DELTA SERVICES et ASKO BOXING CLUB organisent la 1ère édition du Gala national de Boxe

Du 6 mai au 17 juin prochain se déroulera à Lomé le gala national de la boxe. En effet au cours d'un point de presse organisé par le président d'honneur de la ligue de boxe de Kara M. SAMA BAHIBADI le 26 avril dernier, il ressort qu'un gala pour détecter les jeunes talents désireux de s'illustrer en boxe aura lieu dans les cinq régions du Togo. Initiative d'ASKO BOXING CLUB et DELTA SERVICES ce projet a pour but de remettre la boxe togolaise sur les rails. Cette discipline sportive regorge des talents qui peuvent remporter des titres à l'instar de celui dans la catégorie super-Walters remporté en 2009. Mais faute de compétition, les boxeurs togolais se font de moins en moins repérer sur les rings internationaux.

Pour DELSTA SERVICE et ASKO BOXING CLUB, ce gala permettra d'abord de dénicher les talents cachés dans les différents recoins du pays à mettre à la disposition de la fédération togolaise de boxe en vue de faire la promotion de cette discipline sportive et par la même occasion de les faire valoir au cours des compétitions internationales.

A en croire les organisateurs, l'objectif phare est de rechercher les talents depuis la base, donc de la boxe scolaire à celle



professionnelle. Ainsi au cours de cette compétition, il sera question de détecter un certain nombre de boxeurs dans la tranche de 18 à 40 ans dans chaque région. A travers ce gala, le Togo pourra enfin afficher son identité lors des compétitions internationales tout en contribuant à son développement socio-économique. Pour se faire, il se déroulera dans chaque ligue régionale avec la demi-finale à Kara et la finale à Lomé. Les éliminatoires/quart de finale se déroulent comme suit: Les 6 et 7 mai; 13-14 mai Sokodé; Atakpamé 20-21; 27-28 Lomé et 3-4 à Kara. La demi-finale aura lieu à Kara le 10 juin et la finale à Lomé le 17 juin. ■

Charles



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Presse et dérives L'étau se resserre sur le DP du journal le perroquet

Le malheur ne vient jamais seul dit-on. cet adage bien connu semble s'appliquer au journal le perroquet. Après avoir écopé d'une interdiction de parution pour une durée d'un mois, sanction infligée par la HAAC, pour manquements graves et répétés aux règles d'éthique et de déontologie, le directeur de publication de l'hebdomadaire le PERROQUET le confrère FIOKLOU -TOULAN Germain Ayivi puisqu'il s'agit de lui, a été auditionné hier 3 mai à la direction centrale de la police judiciaire. Il s'agit d'une autre affaire l'opposant au confrère Jean Paul AGBO directeur de publication du bimensuel FOCUS INFOS. L'instruction a été interrompue sur demande de Me AFANGBEDJI l'avocat de Germain Ayivi FIOKLOU-TOULAN aucune décision n'a été prise, l'audition reprend le



mardi 17 mai prochain. C'est au total deux plaintes qui ont été déposées contre le nommé Germain Ayivi qui depuis quelque temps fait fi des règles élémentaires de confraternité en s'illustrant dans un type de journalisme caractérisé par des attaques systématiques contre le confrère Jean Paul AGBO président du Conseil National des Patrons de Presse. Les interpellations de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) et les rappels à l'ordre des confrères et doyens de la presse n'étaient que de l'eau versée sur le dos du canard. Face au mutisme de la

HAAC et pour laver son honneur Jean Paul AGBO est obligé de faire recours à la justice. Une première plainte puis une seconde. FIOKLOU-TOULAN Ayivi Germain devra apporter les preuves des graves accusations contre la personne de Jean Paul AGBO publiées dans son journal et relayé sur les réseaux sociaux. Devant l'officier de police hier mardi Germain Ayivi a vainement cherché à convaincre l'officier de police avec des éléments vite démontés. On espère cette suspension permettra un rapprochement pour un règlement à l'amiable avec à la clé une sorte de réparation qui passerait par des excuses publiques.

Affaire à suivre. ■

Dick Mensah

Renouvellement de membres de la HAAC

Les députés UNIR optent pour les professionnels des médias l'ANC plaide pour ses militants

Le processus de renouvellement de la HAAC est enclenché. Déjà le 2 mai dernier et conformément à la loi organique, l'Assemblée Nationale a procédé à l'élection de cinq membres sur les neuf. Il revient désormais au chef de l'Etat de nommer les quatre membres restants. Mais l'élection des cinq membres de la HAAC par la représentation nationale a été marquée par un fait pas nouveau, le boycott des travaux par le principal parti d'opposition notamment l'ANC de Jean Pierre FABRE. On parle d'un deal entre UNIR et l'ANC dans le choix des futurs membres de la HAAC, deal que le parti majoritaire à l'Assemblée Nationale n'aurait pas respecté

voilà de quoi susciter le courroux des représentants du parti orange qui claquent la porte. C'est une habitude cette attitude de l'ANC considéré comme un non événement les députés UNIR qui ont poursuivi les travaux en élisant les cinq membres à savoir Zeus AZIDOUVO, SABI Pierre Kassere pour le compte des candidats soutenus par les organisations de presse, et Aminata ADROU, Mathias AYENA et Octave Olympio. Si les députés UNIR ont mis en avant le profil des candidats sans tenir compte de leur accointances avec les partis politiques, l'ANC elle plutôt ne jurait que par certains de ses militants que le parti de Jean Pierre FABRE voulait



aille envoyer à la HAAC. Entre Zeus AZIADOUVO et CROSBY Quist l'ANC plaidait plutôt pour le second c'est-à-dire CROSBY Quist un militant de première

heure de l'ANC en lieu et place de Zeus AZIADOUVO un professionnel des médias en activité.

Cette propension à envoyer les

militants des partis politiques à la HAAC relance le débat sur la capacité de cette institution à faire preuve d'indépendance.

La Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la communication a pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse et des autres moyens de la communication de masse. Elle veille au respect de la déontologie en matière d'information, de communication, et à l'accès équitable des partis politiques et des associations aux moyens officiels d'information et de communication.■

Fabrice P.

Transports urbains et interurbains

Un semblant de baisse des tarifs



On l'attendait depuis, cette réduction des prix sur les tarifs dans le secteur des transports et c'est effectif depuis le 3 mai. Seulement, cette réduction qu'il faut tout de même saluer ne comble pas les attentes de certains qui n'y voient qu'un semblant de baisse.

Il est un fait notoire qu'en l'espace de 4 mois, les prix des produits pétroliers ont sensiblement baissé ; passant de 655 FCFA en décembre 2015 à 471 FCFA en avril 2016, soit une réduction de 183 FCFA. Baisse qui ne sauraient impacter réellement la vie des consommateurs que si elle s'accompagne d'une réduction des tarifs des transports urbains et interurbains qui induiraient forcément la baisse des prix des produits de premières nécessité.

Ceci, le gouvernement la si bien compris, c'est pourquoi il a, par arrêté interministériel N°2016/016/MIT/MCIPST après concertations avec les syndicats des transporteurs en date du 02 mai dernier décidé que « pour compter du 03 mai 2016 à zéro heure, les tarifs de transports inter urbains de personnes, les tarifs de jour et de nuit applicables au transport de taxi dans les périmètres de la ville de Lomé et ceux des

transports nationaux de marchandises » soient fixés conformément au tableau annexé au présent arrêté publié dans le quotidien national Togo-Presse.

En effet, après lecture desdits tableaux, il ressort que les tarifs de transports inter urbains ont connus selon le critère de distance une baisse allant de 50 à 475 FCFA et les tarifs urbains, une réduction de 25 FCFA. C'est dire que le citoyen qui a l'habitude d'effectuer des voyages Lomé-Dapaong aller et retour se verra économiser 900 FCFA. Et le citoyen lambda qui prend quotidiennement SOTRAL d'Agoé-Grand Rex pourra économiser 50 F par jour. Impact oui pas très considérable comparativement à la réduction des prix des produits pétroliers à la pompe.

Tout compte fait, le gouvernement vient donc de répondre favorablement aux requêtes des Consommateurs.

Tout en souhaitant mieux, il faut dire cette réduction des frais de transports illustre une fois encore la volonté du gouvernement, à améliorer les conditions de vie des populations.■

Alain T

Dernier hommage à Kokou TOZOUN



Le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) a été conduit à sa dernière demeure samedi dernier après un hommage à lui rendu par les plus hautes autorités du pays, le monde de la presse et sa famille. Décédé le 29 février dernier, Kokou TOZOUN avant d'être propulsé à la tête de l'organe de régulation a occupé plusieurs postes ministériels notamment les affaires

étrangères, la communication, la fonction publique et la justice. Journaliste de formation, l'homme s'est également fait distingué dans le monde syndical. Déjà vendredi une veillée de prière s'est déroulée à son domicile à Kegué. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Be Kpota après un hommage digne de son rang à l'Eglise catholique de Kegue. Kokou TOZOUN avait 61 ans.■

La rédaction

Liberté de presse au Togo L'OTM dresse le bilan à l'occasion du 03 mai

Hier, le monde entier célébrait la journée mondiale de la liberté de presse. Une journée au cours de laquelle les acteurs de ce secteur se retrouvent pour débattre autour d'un thème et faire un état des lieux dans la profession. Placée cette année sous le thème « Accès à l'information et aux libertés fondamentales - C'est votre droit ! » par l'UNESCO, elle a été l'occasion pour l'Union des Journalistes Indépendants du Togo d'organiser une rencontre entre acteurs. Il a été essentiellement question au cours de cette rencontre de la présentation par l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) du traditionnel rapport annuel de l'état de la liberté de la presse au Togo.

Augustin Sizing, président de l'OTM a d'emblée soulevé la perte de 8 places du Togo au classement de Reporters Sans Frontières (RSF). Le Togo occupe désormais la 188ème place, ceci du en partie, selon les spécialistes à l'article 497 du nouveau code pénal qui pénalise les délits de presse. En dépit de cela, continue ce dernier, le pays connaît plutôt une bonne situation en matière de liberté de la presse. Toutefois, d'énormes insuffisances sont à relever au niveau des médias eux-mêmes au plan qualitatif et organisationnel.

Au plan organisationnel dans la presse étatique, rien n'a fondamentalement bougé depuis un an. Au plan qualitatif certes, des efforts se poursuivent quant au choix et prestations des journalistes et animateurs des radios et télé mais l'on constate que les professionnels des médias publiques n'ont toujours pas une grande marge de liberté dans l'exercice de leur métier. Il est à signaler l'intégration dans la fonction publique de 150 agents de la communication suite à un concours interne de recrutement organisé en juillet 2015.

Dans la presse privée, de mai 2015 à avril

2016, la HAAC a accordé le récépissé à 13 nouveaux journaux arrivés dans le paysage médiatique togolais déjà riche de plus de 400 titres enregistrés dont une centaine de quotidiens, de bi hebdomadaires, d'hebdomadaires, de bimensuel et des publications spécialisées paraissent plus ou moins régulièrement.

En ce qui concerne les radios diffusion privées qui sont soit commerciales, soit communautaires ou encore confessionnelles, seule Hits Radio est venue s'ajouter à la quatre vingtaine émettant dans le territoire.

Les télévisions privées du Togo n'ont quant à elles connu aucun mouvement au plan quantitatif et sont donc huit à couvrir l'étendue du territoire. Ce paysage médiatique est complété par deux agences privées en ligne d'information ainsi que de nombreux sites internet et blogs.

On note également sur le terrain médiatique togolais la présence de publications institutionnelles qui paraissent de façon épisodique. De même les agences des médias internationaux sont suivies.

Malgré la volonté affichée des acteurs de la presse togolaise notamment la HAAC, le ministère de tutelle, l'OTM et les autres organisations de presse, les directeurs de publication, de radios et de télévisions, de la presse en ligne, des journalistes et techniciens de présenter un visage plus glorieux de la presse togolaise, certaines pesanteurs freinent encore cet élan.

« Les difficultés de la presse togolaise sont bien connues des autorités, des acteurs et partenaires des médias. Elles sont liées aux ressources humaines et matérielles ainsi qu'au manque d'une bonne dose de professionnalisme. Pour les médias du pays, les handicaps à l'émergence d'une presse plus professionnelle et plus libre



sont nombreux et on peut retenir entre autres l'insuffisance dans le management des entreprises de presse, la discrimination des organes de presse par des acteurs étatiques et non étatiques, la faiblesse de la rémunération, l'insuffisance de qualification des ressources humaines, formations, recyclage, culture générale, la vétusté des infrastructures et du matériel de travail, la violation récurrente de la règle de confraternité, la pluralité des organisations de presse qui se combattent parfois plutôt que de se compléter. », a souligné le président de l'Observatoire.

Pour les médias publics, poursuit-il, les conditions de travail ne sont pas enviables et les principales difficultés sont l'absence de statut particulier, la non transformation des médias publics en office, la faiblesse de la subvention de l'Etat et un éditorial sous contrôle. Pour les médias privés, outre les difficultés déjà énumérées pour l'ensemble de la presse, les médias privés font face particulièrement à une aide de l'Etat insuffisante, l'absence de convention collective sectorielle, l'absence de couverture sociale pour les journalistes, la politisation excessive de la presse, la mévente et la rareté des recettes publicitaires, l'absence de messagerie, un manque de centrale d'achat d'intrants, la non application des accords de Florence qui recommande la détaxe sur les intrants, les redevances de l'ARTP et du BUTODRA trop élevées.

Après la présentation des rapports du

comité de suivi des états généraux de la presse togolaise sur les réalisations sur les recommandations issues des états généraux, les relations entre le ministère de tutelle et la presse semblent au beau fixe. Elles ont permis de faire un progrès sensible dans le domaine de la liberté d'expression et du droit à l'information publique par le vote et la promulgation de la loi portant liberté d'accès à l'information et à la documentation publique le 10 mars dernier, renforçant ainsi le rôle des médias dans la lutte contre la corruption et les fraudes.

Néanmoins, poursuit le rapport, le vote le 02 novembre 2015 par l'Assemblée nationale togolaise du nouveau code pénal togolais a désagréablement surpris la presse qui a affirmé haut et fort que les dispositions de l'article 497 sont en conflit avec l'article 82 du code de la presse et de la communication et portent atteintes à la liberté de la presse et la dépénalisation des délits de presse au Togo.

En outre, l'OMT a relevé les convocations entre autres des directeurs de publication de certains journaux par la DCPJ sur une plainte de certains ministres dans une prétendue affaire de détournement, la convocation d'autres par les services de renseignement qui ont été interprétées par la presse comme une chasse aux journalistes jugés critiques vis-à-vis de certaines personnes.

Attrayante mais délicate, la liberté de la presse est une liberté fondamentale. Elle est un droit de la personne humaine. C'est grâce à elle que l'information se diffuse sans crainte. Sur le continent africain, les journalistes semblent harceler par le terrorisme, les conflits armés et les crises électorales, selon RSF.■

Dem.

Problématique de décentralisation au Togo Le NET se démarque et appelle à une introduction rapide du texte à l'assemblée

« Il n'y a plus aucune nécessité de perdre davantage de temps en de vaines discussions alors que l'assemblée nationale est un haut lieu de débat démocratique ». Par cette déclaration, la position du parti Nouvel Engagement Togolais (NET) est claire et sans appel. Le NET se démarque des éternels contestataires et appelle à une évolution rapide du dossier portant sur la décentralisation et les collectivités locales.

En effet au cours d'une conférence de presse organisée à son siège, le Nouvel Engagement Togolais contrairement au CAP2015, s'est

félicité de l'accélération du dossier portant sur la décentralisation et pouvant aboutir aux élections locales souhaitées. Le parti pense que la consultation que le gouvernement avait préalablement entreprise par l'entremise d'un comité technique ou figuraient officiellement les représentants des partis majoritaires de l'opposition devrait largement suffire comme discussions préliminaires.

Le NET va plus loin et propose des modèles de décentralisation. Ainsi le parti outre de se vanter le mérite d'être le seul à

conditionner sa participation au processus à une organisation concomitante des législatives avec les locales en 2013 ; continue à recommander que ce modèle soit



dans un premier temps à double niveau. En effet selon le président national du NET Gerry Taama, la décentralisation doit se faire

d'abord au niveau de toutes les préfectures pour faire une expérimentation complète des collectivités décentralisées, ensuite, au niveau des communes, en limitant celles-ci aux agglomérations de 20 à 100.000 d'habitants. En procédant ainsi, pour le NET, la gestion municipale aura un meilleur sens avec un double continuum démographique et géographique.

Au cours de cette conférence, la question de chef de fil de l'opposition n'a pas échappé au parti et le NET déplore que la nomination d'un chef de fil de l'opposition et son entrée en

service, ne s'accompagne pas d'une obligation de compte rendu, voire d'organisation de l'opposition par celui qui en a hérité le titre. Pour le parti, une diffusion au mieux orale aux responsables des autres partis de l'opposition, au pire épistolaire n'aurait pas été de trop.

Cette rencontre avec les médias a été une occasion au leader du NET d'annoncer la célébration du quatrième anniversaire du parti dans quelques jours et de même que le premier anniversaire de sa participation aux élections présidentielles.■

Charles

Justice transitionnelle

Le HCRRUN mobilise les partenaires autour de son plan stratégique 2016-2018

Le Haut-commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) a rencontré les partenaires techniques et financiers du Togo le jeudi dernier à son siège dans l'optique de mobiliser leur concours dans la mise en œuvre de sa mission. Il a été essentiellement question au cours de cette rencontre de présenter à ces derniers le plan stratégique 2016-2018 du HCRRUN ainsi que sa déclinaison annuelle sur la période de 2016, le plan de travail budget annuel (PTBA 2016).

Pour Mme Awa Nana Daboya, le HCRRUN ne peut tenir son engagement qu'avec l'appui et l'accompagnement des pays et organismes amis. Elle justifie pleinement ainsi la tenue de cette réunion et réaffirme la nécessité pour l'institution de solliciter leur implication à accompagner et assister cette



noble cause.

« Le HCRRUN voudrait pouvoir compter sur les contributions de chacun de vos partenaires techniques mais aussi financiers et surtout amis du Togo réaliser à terme les activités inscrites dans le plan stratégique et qui comprend dans ses grandes lignes

l'approbation et l'adhésion des populations et des acteurs à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation de la Commission Vérité Justice et Réconciliation, les réparations, les réformes institutionnelles et constitutionnelles et les garanties de non répétition », a-t-elle déclaré aux partenaires

notamment les Nations Unies, le PNUD, l'UE, ...

D'un montant prévisionnel total de 20.408.626.690 F CFA, le plan stratégique permettra au HCRRUN de contribuer à asseoir une société plus harmonieuse et réconciliée avec elle-même. De manière spécifique, il est constitué de trois axes majeurs en l'occurrence l'approbation et l'adhésion des populations et des acteurs à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation de la CVJR, les réparations et les réformes politiques et institutionnelles et garanties de non répétition. Il vise à créer les conditions favorables à la mise en œuvre des réparations immatérielles et matérielles, de favoriser la formulation et la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles, garantissant ainsi la non répétition des violences.

Pour Kadiarta Lo N'Diaye, représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement au Togo (PNUD), le Togo doit nourrir un débat public sur la question des réformes. « Même si nous avons une expérience mondiale, aux Nations Unies, on ne s'érige pas en donneur de leçon mais plutôt en guide car nous estimons que chaque peuple chaque nation se doit de construire son histoire en fonction de ses réalités », a-t-elle souligné.

Créé par décret présidentiel le 24 mai 2014 sur proposition de la CVJR, le HCRRUN est chargé de la mise en œuvre du programme des réparations des victimes des violences liées à la période de 1958 à 2005. Il découle de l'engagement du Togo dans un processus de justice transitionnelle dont la première phase a consisté aux missions de la CVJR.■

Démocrate

Célébration de la Journée Internationale de la Terre

Une conférence-débat sur le rôle de la forêt dans le système climatique a réuni étudiants et experts en environnement

Chaque 22 avril est célébré la journée mondiale de la terre. C'est pour marquer l'édition de cette année que la Cellule d'Etude Climatologiques (CEC) de l'université de Lomé a organisé une conférence-débat le vendredi 22 avril dernier à l'auditorium de l'université de Lomé autour du thème retenu sur le plan international pour cette édition 2016 à savoir « Plantons des arbres et sauvons la planète terre du réchauffement global ». Cette rencontre du donner et du recevoir a connu la présence des représentants du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières et celui du Directeur de l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF), du Directeur National de la Recherche, Directeur de WASCAL Golfocean, des enseignants-chercheurs et étudiants.

Le réchauffement climatique de la terre est une question toujours d'actualité. Le rôle de l'arbre dans le maintien de l'équilibre de l'écosystème est souvent négligé par l'homme au profit des besoins qu'il tire à travers les transformations du bois. Ce qui justifie



un fort taux de déboisement qui a pour conséquence principale : le réchauffement climatique. L'objectif de cette conférence-débat se situe donc dans ce contexte, celui d'emmener l'audience en occurrence les étudiants à cerner et à mieux comprendre le rôle des plantes dans la résolution des problèmes climatiques dans un monde en pleine modernisation. Pour y parvenir, l'audience a été conviée à suivre 4 communications à savoir « lutter contre les réchauffements climatiques et la pollution », « supporter les communautés locales, leurs

économies et leurs modes de vie », « protéger la biodiversité » et « amener des millions de personnes à se joindre à nous dans l'éco-responsabilité et le service à l'environnement ».

Mme Klassou, Chef de département de Géographie à l'UL, en ouvrant les travaux prévus pour cette journée a souligné que « si l'arbre est une victime du réchauffement climatique, il est aussi une partie de la solution, comme capteur de CO2 et facteur d'épanouissement de la biodiversité et de la beauté des paysages » c'est pourquoi pour conclure

ses propos elle a invité les participants à adopter des comportements écocitoyens vis-à-vis de la flore en particulier car en le faisant a-t-elle poursuivi ils contribueront à la préservation de la terre pour le bien-être des générations futures.

M. Isidore Kodjovi Edjamé, Dr en sciences Physico-mathématique chargé des cours de climatologie à l'UL a rappelé que le choix de ce thème émane de l'association américaine des journées de la terre qui ont conclu après analyse que « les arbres ont un rôle à jouer dans la stabilité du climat ». c'est pourquoi, le CEC épousant aussi cette conclusion a choisi d'œuvrer aussi dans la continuité de cette association.

Pour rappel, la Journée Internationale de la Terre a été initiée en 1975 par un sénateur américain du nom de Nelson Dea qui en observant les mutations de la terre a demandé qu'une journée soit observée pour réfléchir aux problèmes liés aux changements climatiques de la terre.■

Alain

Le SYN BANK appelle les employés du secteur bancaire à une prise de conscience

À l'occasion de la célébration de la fête des travailleurs, les travailleurs du secteur bancaire réunis dans le Syndicat des employés et Cadres des Banques, Etablissements Financiers et Assurances du Togo (SYNBANK), se sont retrouvés au siège du SYN BANK afin de faire un état des lieux des conditions de travail et de soumettre quelques revendications aux employeurs. Dans une ambiance conviviale, ces acteurs ont entamé la journée avec une marche populaire depuis la place de la colombe de la paix de Lomé pour chuter au siège du syndicat.

Puis prenant la parole, Mme Patasse Josephine, secrétaire générale du SYN BANK a présenté le cahier de doléances des

employés aux patrons. Elle a tout d'abord salué l'atmosphère de convivialité et de négociation sans accroc qui prévaut entre employeurs et employés dans le secteur bancaire. Elle a remercié le patronat pour les efforts consentis en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs du secteur bancaire.

Elle a néanmoins rappelé les employeurs à respecter leurs engagements issus de la dernière négociation collective, surtout ceux qui traînent à les mettre en œuvre. Elle a également dénoncé certaines immiscions des patrons dans les affaires syndicales avant de déboucher sur la question des pensions à la CNSS.



« Nous constatons avec amertume que certains de nos patrons s'immiscent trop dans les affaires syndicales, ce qui est contraire aux dispositions légales de l'OIT... En ce qui concerne l'amélioration des pensions à la CNSS, il faut souligner que la pension du

secteur privé se situe toujours à 40% du salaire moyen mensuel après 30 ans de service malgré les recommandations du dialogue social. La caisse de retraite au regard de ces recommandations a opéré des augmentations pour les pensions issues de l'administration

publique, cependant celles issues du secteur privé restent toujours dans l'expectative. », a-t-elle déclaré.

Pour finir la secrétaire générale du SYN BANK a exhorté ses camarades à plus de professionnalisme et de transparence dans le travail au quotidien. Le SYN BANK entend mener une campagne de sensibilisation nationale pour une prise de conscience, un travail bien fait et le respect de la déontologie du métier afin d'aboutir à l'amélioration de la productivité.

La journée s'est terminée, après la visite du siège du SYN BANK, autour d'un cocktail. ■

Dem

Le personnel salue les performances 2015 de l'OTR

Commémoration de la journée de revendication collective des ouvriers américains en 1886 confirmée par l'International Socialiste le 14 juillet 1889 à Paris, la journée du 1er mai est célébrée à travers le monde entier comme un événement important dans la vie de tous les travailleurs depuis 1947 où elle est devenue fête légale et jour férié. Au cours de cette journée, plusieurs manifestations syndicales ou des travailleurs de tous ordres sont organisées à travers le monde entier. Il en est de même au Togo principalement où il n'y a pas eu de dérogation à la règle à l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Employés et cadres de cette prestigieuse institution se sont en effet retrouvés le dimanche dernier dans les jardins de l'Office dans une ambiance festive afin de discuter sur les questions liées au bon fonctionnement du service, aux conditions de travail ainsi qu'aux performances de l'OTR.

Le personnel a essentiellement salué les performances de l'office en termes de collecte des recettes et d'atteinte d'objectif assigné dans le cahier de charges avant d'appeler à plus de mobilisation et d'abnégation dans le travail.

« En 2015, le gouvernement a assigné un objectif de 480, 4 milliards de francs CFA de recettes à l'OTR et au 31 décembre 2015, l'Office a réalisé 516, 3 milliards de recettes soit un taux de réalisation de 107, 5% par rapport à l'objectif assigné et une augmentation de 12, 7% par rapport aux recettes de l'exercice précédent. L'OTR deux ans après son opérationnalisation se porte donc bien. L'OTR est capable de relever les objectifs assignés. Nous avons



un personnel qualifié motivés et c'est dans cette motivation que nous allons relever tous les défis. », a déclaré M. Obossou Koami, directeur des études et la planification stratégique par intérim de l'OTR.

Le personnel a néanmoins soumis quelques doléances à la classe dirigeante notamment la définition d'un statut juridique, l'amélioration des conditions de travail et de vie, et les craintes de certains agents du fait d'une épée de Damoclès qui planerait sur leur tête. Les dirigeants en l'occurrence, le Commissaire Général Henri Gapéri a rassuré les uns et les autres avant d'exhorter tout un chacun à la rigueur dans l'exercice de leur métier ainsi que son ferme engagement dans la lutte contre la corruption. Les activités ont été clôturées par un déjeuner grandeur nature avec des scènes de réjouissances populaires. ■

Démocrate

LNBTP n'a pas dérogé à la tradition

Comme il est de coutume chaque premier mai, le personnel du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) s'est retrouvé dans l'après-midi de ce dimanche dernier en son siège à Cacaveli pour observer une fois encore la fête des travailleurs. Cette rencontre festive a connu la présence du Directeur de Cabinet du ministère des Infrastructures et des transports ainsi que quelques retraités du LNBTP.

Avant de partager les mets au menu préparés pour l'occasion, le personnel du LNBTP par la voix de leur porte-parole, Mme Bonheur Nadine Nadji a présenté leurs félicitations et encouragements au premier responsable c'est-à-dire le Directeur Général pour l'ensemble des actions qu'il a mené dans le cadre de la modernisation de la société LNBTP à savoir l'acquisition du matériels de travail, l'extension des bureaux ceci afin de mettre à l'aise tous le personnel pour ne citer que ceux-là.

Par ailleurs, elle a par la même occasion présentée un cahier de doléance au Directeur Général du LNBTP en ces termes : « compte tenu du volume horaire journalier des affectés sur les chantiers (en général supérieur à 8h) et du travail des jours fériés de même que les weekends nous demandons à la Direction Générale de bien vouloir faire procéder au pointage des heures supplémentaires des agents concernés en vue de leur règlement ».

Doléance que le DG Tchamdja B. Malaki a jugé digne et noble tout en promettant de voir les modalités d'application de celle-ci. Toutefois, il a exhorté les jeunes agents à œuvrer pour une meilleure maîtrise de

leurs travaux en se frottant aux machines de travail et encouragé aussi les anciens au transfert des connaissances car nos jours la concurrence est de mise dans leurs domaines. Mais aux préalables, il a tenu à leur présenté ces félicitations pour les travaux de qualité qu'ils abattent sur les chantiers car c'est grâce à eux que le LNBTP continue de mériter la confiance du gouvernement ainsi que leurs partenaires.

En suite s'en est suivi la dégustation des repas et le partage de pots. Pour faire les choses en grand, des artistes de chanson comme AMET Gilberto et ALASTO ont été invités sur scène pour mettre de l'ambiance. Ambiance qui a ému le DG Tchamdja qui n'a pu s'empêcher d'esquiver des pas de danse sous les applaudissements de ses agents.

Pour la petite histoire, le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) a été créé en 1978 par l'Etat Togolais avec l'appui financier de la banque mondiale dans le but d'intervenir sur plan national dans le domaine du bâtiment et des Travaux Publics à ce qui concerne les qualités des travaux. Elle intervient dans les domaines suivants : routes, bâtiments, sol et fondation, fourniture de matériaux et divers ainsi qu'à la formation des techniciens et ingénieurs. Il a pour mission l'exécution de tous les essais, analyses et recherches géotechniques, études et contrôles géotechniques, étude des matériaux dans les secteurs des bâtiments, des travaux publics et de l'industrie ceux, pour le compte de l'administration publique que celui des établissements privés. ■

Alain Tchédre

Le Togo se prépare pour le second examen de sa politique commerciale

C'est dans le cadre des préparatifs de l'examen politique commerciale du Togo qui aura lieu en octobre 2017 que le ministère du commerce, de l'industrie de la promotion du secteur privé et du tourisme a organisé un atelier sur l'analyse des instruments de politique commerciale ce 02 mai.

Représentant le ministre, le Secrétaire Général du ministère du commerce a tout d'abord salué cette initiative (atelier) qui a vu le jour grâce aux soutiens de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Au cours de son intervention, il a rappelé que c'est dans le cadre de

renforcement de l'intégration régionale que les huit pays membres de l'UEMOA préparent leur examen conjoint des politiques commerciales prévu du 25 au 27 octobre 2017. Ainsi le Togo ne saurait déroger à la règle « C'est pour permettre à notre pays de préparer convenablement cet exercice que le présent atelier est organisé. Il s'agira de renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale togolaise. » a-t-il ajouté. Au titre des efforts du Togo, le représentant du ministre n'a pas manqué de citer : la ratification de l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et la validation du



document de mise en œuvre dudit accord ; l'application parfaite du tarif extérieur commun de la CEDEAO ; la mise en place et le fonctionnement du guichet unique du commerce extérieur ou encore la mise en place et le fonctionnement du centre de formalité des entreprises.

Pour M. Komlan Galley, directeur du commerce extérieur présent à ce atelier, dans le cadre de la mise

en œuvre de leur politique commerciale, les gouvernements font des efforts pour éliminer les barrières non tarifaires et les obstacles techniques au commerce. Pour lui, en effet, le Togo en tant que pays membre de l'OMC doit présenter au vu de l'engagement pris dans le cadre du mécanisme d'examen de politique commerciale sa politique commerciale tous les six ans. Ainsi après celui de juillet 2012, le pays est à nouveau

attendu.

Initialement prévu pour deux jours (02 au 04 mai), cet atelier a pour objectif de renforcer : la notion politique commerciale et son utilité aux participants venus aussi bien du monde de l'économie privée que publique ; les différents types d'instruments et leurs principales caractéristiques ; les effets de l'utilisation de chaque instrument sur le bien-être, l'économie nationale, les économies étrangères et le libre-échange ; les gains liés à l'utilisation par les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). ■

Charles

OTR/ Modernisation des moyens de mobilisation de recettes fiscales Le PAGFI officiellement lancé

L'Office Togolais des Recettes (OTR), depuis sa mise sur pied a toujours procédé à des réformes en vue du renforcement de ses capacités opérationnelles. C'est donc dans le but de se donner plus de moyens d'action qu'il a procédé le 28 avril dernier au lancement du Projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale (PAGFI). Cette cérémonie de lancement officielle a connu la présence du représentant du ministre de l'économie, des finances et de la Planification du développement, du représentant de la BAD, de la directrice du contrôle des marchés publics et des membres du conseil d'administration de l'OTR.

L'objectif principal du PAGFI est d'accroître de manière substantielle les recettes fiscales et de renforcer la transparence de la mobilisation des ressources financières. Par ailleurs, il s'articule autour de trois composantes à savoir l'appui à l'amélioration de l'efficacité et de l'intégrité de la gestion fiscale, le renforcement de la transparence et du suivi des recettes fiscales et de la gestion du projet.

Le représentant du ministre de l'Economie, des Finances et de la planification du développement en ouvrant cette cérémonie de lancement, a souligné l'importance que revêt le PAGFI qui est d'une portée hautement technologique dans le renforcement des capacités de l'OTR. Pour lui, « le don et le prêt actuels destinés au financement du PAGFI et dont l'OTR est le principal bénéficiaire constituent une opportunité pour nous d'assurer la consolidation des acquis de l'ensemble des actions entreprises en matière de réformes de la gestion des finances publiques et vont permettre à l'OTR de renforcer ses capacités techniques et institutionnelles afin de devenir un office moderne et performant de mobilisation de recettes capables d'autofinancer l'essentiel des besoins nationaux.

Abondant dans le même sens, le représentant de la BAD, Serges N'guéssan a tenu tout d'abord à féliciter l'OTR pour les bons résultats obtenus qui se traduisent par un accroissement du taux de mobilisation de recettes fiscales, soit plus de 10%



en 2014 et en 2015. Il a ensuite précisé que le PAGFI, « axé fortement sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, vise d'une part à moderniser les services rendus aux contribuables et d'autre part, à renforcer la lutte contre la fraude et la corruption ainsi que l'intégrité dans la gestion des finances publiques ».

Le commissaire des impôts, Philippe K. Tchodié a, à cette occasion tenu à présenter au nom de l'OTR, ses remerciements à la BAD pour son accompagnement financier. Grâce au PAGFI, a-t-il ajouté l'OTR pourra accroître la mobilisation des ressources internes grâce à la modernisation de l'administration fiscale interne.

Pour conclure, notons que le lancement du PAGFI fait suite à la signature d'un protocole d'accord de don et d'un accord de prêt entre le Togo et de la BAD le 02 mars passé et s'inscrit dans la droite ligne des interventions du groupe de la BAD depuis 2006 à travers PARCI-1, PARCI-2 et PAMOCI qui ont permis la mise en place de l'OTR. Par ailleurs le montant du financement du PAGFI par la BAD s'élève à 12 milliards de FCFA. ■

Alain T.

Prétendues fraudes à la Division Douanière du port de Lomé L'OTR réfute les accusations

Il y a de cela 2 semaines, trois journaux de la place dont nous préférons taire les noms ont publié à travers leurs colonnes des informations comme quoi, certains inspecteurs de la Division des douanes du port autonome de Lomé s'enrichiraient illicitement en percevant des pots de vin auprès des opérateurs économiques en les aidant à faire sortir rapidement leurs conteneurs. Selon ces 3 journaux également, des opérations de dépotages se feraient les nuits hors des heures de services, un moyen également pour ces hauts commis du département douanier de l'OTR installés au port de se faire des sous. Selon leur estimation, ces inspecteurs des douanes percevraient environ 100 million de FCFA/ mois à travers ce « réseau mafieux » à emprunter leur propre terme. C'est donc pour faire la lumière sur ces prétendus « crimes économiques » dont seraient coupables ces inspecteurs de la division douanière de l'OTR sise Port Autonome de Lomé (PAL) que le service de la communication de l'OTR accompagné par le Commissaire des douanes et droits indirects par intérim ont convié les journalistes à un point de presse.

Selon le Directeur des opérations douanières du Golfe, Commissaire des douanes et droits indirects par intérim, Agoro Medjessiribi, il n'est pas possible qu'un inspecteur des douanes puisse s'enrichir illicitement à hauteur de 100 million de FCFA par mois car le prix du dépotage par conteneur s'élève seulement à 10000 FCFA. Autrement, cet inspecteur aurait emporté toutes les recettes de la douane au PAL. « A part la redevance de travail extralégal de 10000 FCFA contre quittance sécurisée, aucune autre somme n'est exigée pour la signature des autorisations de dépotage » a-t-il précisé. Autrement « l'une des valeurs de l'OTR est : corruption tolérance zéro » a-t-il poursuivi.

Quant à ce qui concerne le dépotage nuitamment fait comme la dénoncé ces parutions, il a précisé que les dépotages se déroulent 24H/24, 7J/7 au PAL depuis que la Douane togolaise s'est dotée d'un nouveau code pénal, en phase avec la Convention de Kyoto Revisité le 28 avril 2014 puis de la ratification en octobre 2015 de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE) dont l'objectif est la facilitation du commerce.

Ce point de presse a permis aussi aux journalistes présents d'édifier leurs connaissances sur les conditions de dépotage de conteneurs, le climat des affaires qui prévaut au PAL ainsi que quelques chiffres reflétant l'activité des services sur la plateforme portuaire.

Pour conclure, ce point de presse de l'OTR n'a pas pour objectif d'apporter un démenti mais rassurer l'opinion que les faits relatés par ces organes de presse principalement le dépotage nocturne relève du normal. ■

Charles

Echos de la commémoration du 56e anniversaire de l'indépendance du Togo

Des inaugurations en cascade

La célébration du 56e anniversaire de l'indépendance du Togo a revêtu une connotation assez particulière. En effet en prélude à la commémoration du 56e anniversaire de son accession à l'indépendance, le pays (Togo) a connu une cascade d'inauguration et de lancement de projet. C'est le Chef de l'Etat en personne qui procéda à ces inaugurations. De Niamtougou à Lomé en passant par Notsè le Président Faure GNASSINGBE a voulu faire de certaines villes clés à défaut de moyens, des villes pourvoyeuses d'emploi pour la jeunesse togolaise.

Une série d'inauguration.

Inauguration de l'aérogare Gnassingbé Eyadema.

Après son déplacement à Notsè où il a visité et inauguré l'usine de montage des motos « LEOPARD », le Chef de l'Etat a également procédé à l'inauguration de la nouvelle aérogare Gnassingbé Eyadema. Là encore il était accompagné des membres du gouvernement, et un parterre d'autorités. Fruit de la coopération Sino-togolaise, cette ingénierie chinoise est d'un coût global de 75 milliards de francs. Construit sur 21000m², la nouvelle aérogare est dotée d'une capacité d'accueil de 1 500 000 passagers par an. Cependant une extension est prévue pour accueillir 2 millions de passagers par an.

Pour le ministre en charge des travaux publics Nisao Gnonfan, ce joyau rempli aisément les nouvelles critères de l'aviation civile internationale. Ce monument phare permettra une visibilité du Togo à l'extérieur car selon lui, cette aérogare est l'une des plus modernes en Afrique. Après l'inauguration, s'en est suivie une visite guidée dirigée par le directeur de l'ANAC. La nouvelle aérogare est composée entre autre d'un poste de contrôle santé, un poste de contrôle frontière, un chariot à bagage. Au cours de cette cérémonie, aussi bien les autorités chinoises que togolaises ont émis le vœu de voir se renfoncer la coopération entre les deux pays qui ne date pas d'aujourd'hui. Ainsi on pouvait lire sur l'affiche portait des deux présidents : vive la coopération Sino-togolaise

Inauguration du nouveau siège de SGI-TOGO et du Radisson Blu, Hôtel 2 février

Toujours dans la soirée de ce 25 avril, le nouveau siège de la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) a été inauguré par le Chef de l'Etat. D'un coût global de construction de 2 milliards, le nouveau siège est situé au 4691 boulevard Gnassingbé Eyadema, à coté de la direction générale de l'Office Togolais des Recettes. Il est doté d'un espace de 4500m², ainsi qu'une zone espace pour conférence. Au cours de son intervention, le directeur actuel de la SGI-TOGO M. Mensah Assigbi a d'abord salué cette initiative du Chef de l'Etat qui sans doute



donne encore une visibilité à la structure. De son côté, le ministre de l'économie M. Ayassor a trouvé que cette inauguration témoigne de la vitalité de l'économie du pays.

La société de bourse a pour actionnaires un certain nombre d'institution de la place à l'instar des Banques, des compagnies d'assurance ; la caisse nationale de sécurité sociale ou encore la chambre du commerce. La SGI-TOGO est l'une des premières sociétés de gestions et d'intermédiation agréées par le Conseil Régional de l'Epargne publique et des

marchés financier de l'UEMOA.

Créé le 4 décembre 1996, la SGI-TOGO a démarré ces activités en 1998. Son capital initial de 420 mille francs a été porté à 1680 000.000 FCFA.

Selon son directeur, les services de la SGI-TOGO sont multiples. Elle propose à sa clientèle, une gamme variée de services comme le conseil en placement, le courtage, la gestion, de portefeuille, la tenue de comptes, la conservation et l'ingénierie financière. La SGI-TOGO met également à la disposition des investisseurs, des informations

économiques, financières, juridiques et fiscales nécessaires à un investissement rationnel tout en leur offrant des garanties pour des investissements rentables.

Pour couronner le tout, cette série d'inaugurations a connu son apothéose par l'inauguration officielle du Radisson blu, hôtel 2 février. Dotée d'une capacité d'accueil hors norme, cette merveille a longtemps été privatisée. Repris et rebâti grâce à l'intervention du Chef de l'Etat, le Radisson blu, hôtel 2 février qui renaît ainsi de ses cendres fait désormais partie des hôtels 5 étoiles de la sous région. Il faut dire que cette architecture qui reprend un second souffle de vie est aussi une opportunité qui par sa demande en main d'œuvre diminue le chômage au Togo.

Lancement du projet d'appui à l'employabilité des jeunes et du programme assurance FNFI

A la Blue zone de Cacaveli, le Chef de l'Etat a officiellement lancé le Projet d'Appui à l'Employabilité et l'Insertion des Jeunes dans le Secteur porteur (PAEJIS-SP) et du programme assurance du fonds national de la finance inclusive. Estimé à hauteur de 12 milliards, le projet cible les petites et moyennes entreprises structurales établies. Le PAEJI-SP est un projet du ministère chargé de l'emploi des jeunes avec pour objectif de contribuer à la création des conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes. Financé par la Banque Africaine de développement et l'Etat togolais, le projet cible également les femmes issues des villages ruraux et vulnérables, les institutions financières, les institutions de microfinance et les centres de formation.

Le programme assurance FNFI lancé par le Chef de l'Etat, vise à garantir la pérennité des activités des populations bénéficiaires des produits du FNFI en cas de d'évènements malheureux. Le projet assurance comprend trois volets à savoir : une garantie accident/décès accidentel qui permet une protection contre les impayés en cas de survenance d'accidents de la vie aux conséquences dramatiques ; une couverture multirisque professionnelle afin d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus, selon cette garantie, en cas d'incendie, une indemnisation de 50% du crédit restant est octroyée d'emblée au bénéficiaire afin de lui permettre de relancer son activité.

La couverture santé quant à elle permet aux bénéficiaires d'avoir les soins primaires en cas de maladie. L'assurance prestataire du programme est SUNU assurance. Par ces projets, le gouvernement répond à un but : celui d'améliorer les conditions de vie des populations.■

Keyewa